
**INFORMATION IMPORTANTE POUR TOUS LES
FOURNISSEURS DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉRIMAIRE (PFSI)**

**CHANGEMENTS AU CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ AU PFSI ET
AU DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE**

Novembre 2013

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) souhaite vous informer qu'à compter du 30 novembre 2013, les certificats d'admissibilité au PFSI seront émis à partir d'un nouveau système de traitement des cas (STC). Par conséquent, les changements suivants seront apportés à ces deux documents :

- Le document du demandeur d'asile, qui a premièrement été émis à l'aide du nouveau système en décembre 2012, continuera d'être imprimé sur du papier de sécurité, avec une photo. Le contenu n'a pas changé, toutefois, la mise en page de l'information a changé. Voir l'exemple ci-joint.
- Le certificat d'admissibilité au PFSI sera maintenant imprimé sur du papier ordinaire, sans photo (il est donc important que les fournisseurs confirment l'identité du client en demandant un autre document émis par le gouvernement, avec photo). De plus, une ligne spécifiant le type de couverture a été ajoutée, ainsi qu'une boîte d'information au bas du document qui met en évidence les détails relatifs au client qui doivent être utilisés au moment de valider l'admissibilité et de soumettre les demandes de règlement aux fins de traitement. Voir l'exemple ci-joint.

*Rappel : Même si le document présenté indique que la protection du PFSI n'est pas expirée, les fournisseurs **doivent** vérifier le statut d'admissibilité actuel, puisque CIC pourrait avoir annulé ou modifié la protection du client en raison d'un changement de son statut d'immigration.*

Veillez prendre note que les versions actuelles des deux documents d'admissibilité retrouvés dans le Manuel d'information à l'intention des professionnels de la santé du PFSI continueront d'être valides jusqu'à ce que CIC publie un nouveau document pour ce client. De plus, les versions actuelles continueront d'être émises par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner au Centre d'information à la clientèle de Croix Bleue Medavie en composant le 1-888-614-1880.

NOUVEAU certificat d'admissibilité au Programme fédéral de santé intérimaire (CAPFSI)



Citizenship and
Immigration Canada

Citoyenneté et
Immigration Canada

PROTECTED - B

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTERIMAIRE - CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ

Nom de famille:

Prénom(s):

Date de naissance : (aaaa/mm/jj)

Sexe:

IUC:

Citoyenneté :

Demande:

*****NON VALIDE POUR FINS D'ADMISSION AU CANADA***
NE CONFÈRE AUCUN STATUT**

La personne susnommée est admissible à la protection suivante :

Couverture:

Date d'entrée en vigueur :

Valide jusqu'à :

Cette protection peut prendre fin ou être modifiée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change.

Ce certificat d'admissibilité doit être présenté aux fournisseurs de soins de santé participants accompagné d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement avant de recevoir des services. Si une personne paie pour des services du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), elle ne peut pas être remboursée.

Je, soussigné(e) :

- déclare avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement CIC de tout changement quant à mon statut d'immigration ou si je deviens admissible à ou reçoit la protection sous un autre régime d'assurance-santé;

- comprends qu'il m'incombe de renouveler cette protection avant le _____ et chaque année par la suite, s'il y a lieu.

- comprends que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à CIC, à l'administrateur du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI, et que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la *Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration*.

SIGNÉ à _____, le _____

(aaaa/mm/jj)

Le fournisseur de soins de santé **DOIT** vérifier l'admissibilité de la personne avec l'administrateur de PFSI **AVANT** de fournir des services, à <https://provider.medavie.bluecross.ca/> ou par téléphone au 1-888-614-1880 ou par télécopieur au 506-867-3824.

ID de client :

Nom de famille :

Prénom(s) :

Date de naissance : (aaaa/mm/jj)

NOUVEAU document du demandeur d'asile (DDDA)



Citizenship and
Immigration Canada

Citoyenneté et
Immigration Canada

PROTECTED WHEN COMPLETED PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI - B



CANADA

DD000 000 000

D400000319

DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE QUE LA PERSONNE NOMMÉE EST UN DEMANDEUR D'ASILE
AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Demande: L100000943
IUC: 80005117

N° d'identification
du client

INFORMATION DU CLIENT

Nom de Famille: SAMPLEDOCUMENT
Prénom(s): EXAMPLE
Date de naissance: 1967/01/01 (aaaa/mm/jj)
Sexe: FÉMININ
Pays de naissance: ALGÉRIE
Citoyen de: HAÏTI
Délivré le: 2013/12/04 (aaaa/mm/jj)
Date d'expiration: 2015/12/04 (aaaa/mm/jj)

Date d'expiration
du DDDA
seulement

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

En vertu du paragraphe 100(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés la demande d'asile a été jugée recevable pour fin de décision, par la Section de la protection des réfugiés.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 400(3), la demande d'asile est défermée à la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En date du 2013/12/04 la personne susnommée est admissible à la protection en matière de soins de santé offerte dans le cadre du Programme fédéral de santé interimaire (PFSI). Cette protection peut cesser ou être modifiée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change. Par conséquent, les fournisseurs de soins de santé doivent vérifier auprès de l'administrateur du PFSI l'admissibilité de la personne avant de lui prodiguer des soins de santé de, soussigné(e).

Date de mise en
vigueur du PFSI

- déclare avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement CIC de tout changement quant à mon statut d'immigration ou si je deviens admissible à ou reçois la protection sous un autre régime d'assurance-santé;
- comprends qu'il m'incombe de renouveler cette protection avant le 2013/11/29 et chaque année par la suite, s'il y a lieu;
- comprends que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à CIC, à l'administrateur du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI, et que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration.

Date d'expiration
du PFSI

Les enfants d'âge scolaire n'ont pas besoin d'une autorisation d'étude pour fréquenter une école primaire ou secondaire.

Nom, Lien de parenté et signature de l'adulte accompagnant

Signature de l'intéressé(e)

Argent en main

Ministre

NON VALIDE POUR VOYAGER

THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF CITIZENSHIP AND IMMIGRATION - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA
FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

IMM 1442B (06-2012)



Canada